

Ordre du jour

Conseil municipal du 16 septembre 2021

Séance 2021-06

20h00

Le Maire a décidé d'admettre dix personnes au maximum dans le public, ce qui remplit la condition de publicité des débats.

Pas de passe sanitaire obligatoire mais gestes barrières impératifs pour les élus et le public.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 01 Adoption PV du 24 juin 2021
- 02 Décisions du Maire prises par délégation du CM
- 03 Commission d'appel d'offres – Remplacement de M. RECOBRE

FINANCES LOCALES

- 04 Décision Modification n°2 – Budget primitif 2021
- 05 Ecole maternelle privée – Mode de calcul - Coût élève à verser

EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE

- 06 Création de 2 postes – Parcours Emploi Compétences – TC – 9 mois

FONCTION PUBLIQUE

- 07 Participation au groupement de commande du CDG – Assurance statutaire Personnel
- 08 Suppression postes non pourvus au tableau des effectifs

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 09 Acquisition parcelle 1395 – Aménagement route de Bouloc
- 10 Incorporation DP – Lot. du Clos du Moulin – VRD – Servitude accès et entretien du ruisseau
- 11 Acquisition lac – Fin d'exploitation de gravière - MGM

ENSEIGNEMENT

- 12 Convention avec l'inspection académique – Plan de relance numérique

Questions diverses

- Installation de Guillaume LEPEE, qui succède à M. BISCARO,
- Création de deux nouveaux bureaux de vote – Salle Colucci,
- M. le Maire informe le Conseil que la commune n'ayant plus le projet d'intérêt public d'aménagement du carrefour qui est grevé de l'emplacement réservé (ER) n° 9 d'une surface de 323 m², situé sur la parcelle cadastrée D 1004 à l'intersection du chemin du Deves et la route de Saint-Rustice, souhaite le supprimer. La suppression de cet ER n° 9 dans le PLU, se fera lors de la modification n°3.